



VILLE DE MILLY-LA-FORÊT  
91490

Téléphone : 01 64 98 80 07  
Fax : 01 64 98 79 21

Milly-la-Forêt, le 20 mars 2019.

**Objet** : Convocation au Conseil Municipal.

Chère Collègue, Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

**Mardi 26 mars 2019 à 20h30**

**ORDRE DU JOUR**

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Ville de l'exercice 2018
3. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion des bâtiments sociaux de l'exercice 2018
4. Proposition d'octroi d'une subvention de 1 000 € au collège Jean Rostand de Milly-la-Forêt dans le cadre de la participation des minimes garçons aux Championnats de France UNSS excellence de volley-ball
5. Approbation des conditions financières de retrait de la commune de Champcueil du Syndicat Intercommunal de Musique des Deux Vallées
6. Cession d'un terrain communal situé sur la Zone d'Activités du Chênet à la Communauté de Communes des Deux Vallées
7. Avis de la Commune sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Oncy-sur-Ecole
8. Approbation de la convention d'objectifs et de financement prestation de service «Contrat enfance jeunesse» conclue entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Veuillez agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Patrice SAINSARD.



Commune  
adhérente



## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2016 :**

- Décision du Maire en date du 18 janvier 2019 – acceptation du devis fourni par l'entreprise HENRI JULIEN, d'un montant HT de 743,44 € pour acquérir du matériel pour les 3 offices de restauration scolaire
- Décision du Maire en date du 21 janvier 2019 – décision d'exercer au nom de la Commune une défense à l'encontre de la requête de Monsieur COLIN devant le Tribunal Administratif de Versailles
- Décision du Maire en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 – acceptation du contrat de bail d'un logement vide à usage d'habitation, sis 06 boulevard Sadi CARNOT – 91490 MILLY-LA-FORET, ci-annexé, établi entre la Ville de Milly-la-Forêt et Monsieur Didier DENEBOUR, pour une durée de six ans et une redevance mensuelle fixée à 343,68 euros
- Décision du Maire en date du 21 janvier 2019 – attribution du marché relatif à l'extension et à l'aménagement paysager du Parc du Moustier Lot 1 Voirie et réseaux divers, mobilier, terrassements et espaces verts à TPS pour un montant HT de 480 825,55 €
- Décision du Maire en date du 22 janvier 2019 – attribution de l'accord-cadre de fournitures à bons de commande mono-attributaire, Marché de fourniture de matériel de voirie à la société DICOREP
- Décision du Maire en date du 22 janvier 2019 – attribution du marché de fournitures de produits d'entretien et d'hygiène à la SARL PROPIMEX
- Décision du Maire en date du 22 janvier 2019 – acceptation du devis fourni par l'entreprise DICOREP, d'un montant HT de 1 523,20 € pour la fourniture de plaque en PVC pour délimiter les parcelles communales
- Décision du Maire en date du 23 janvier 2019 - attribution du marché relatif à l'extension et à l'aménagement paysager du Parc du Moustier Lot 2 Eclairage à SOBECA pour un montant HT de 58 974,34€
- Décision du Maire en date du 23 janvier 2019 – acceptation du devis fourni par l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, d'un montant HT de 2 300,00 € pour assurer la sécurité et la protection de la santé sur le chantier de l'extension et de l'aménagement paysager du Parc du Moustier
- Décision du Maire en date du 23 janvier 2019 – acceptation du devis fourni par l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, d'un montant HT de 2 100,00 € pour assurer la sécurité et la protection de la santé sur le chantier de la requalification du Boulevard Sadi-Carnot
- Décision du Maire en date du 23 janvier 2019 – acceptation du devis fourni par l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, d'un montant HT de 2 250,00 € pour assurer la sécurité et la protection de la santé sur le chantier de la réalisation d'un bâtiment modulaire à usage culturel et associatif
- Décision du Maire en date du 29 janvier 2019 - acceptation du devis fourni par l'entreprise CGED, d'un montant HT de 774,08 € pour l'achat de nouvelles ampoules et de Led
- Décision du Maire en date du 30 janvier 2019 – sollicitation d'une subvention au titre de l'aide à la restauration du patrimoine protégé des monuments historiques auprès de la Région pour la rénovation de la Halle du marché pour un montant de 78 425,00 € HT
- Décision du Maire en date du 1<sup>er</sup> février 2019 - acceptation du devis fourni par l'entreprise STUDIO GRAPHIQUE IAK, d'un montant HT de 535,00 € pour réaliser une bâche d'information sur les travaux d'extension et d'aménagement paysager du Parc du Moustier
- Décision du Maire en date du 4 février 2019 – acceptation du devis fourni par l'entreprise CHIMIE CENTRE France, d'un montant HT de 1 550,00 € pour la fourniture de sacs déneigeant pour les écoles de la commune

- Décision du Maire en date du 4 février 2019 – acceptation du devis fourni par l'entreprise VEDIF, d'un montant HT de 1 147,00 € pour l'acquisition de 25 tables pour différents bâtiments communaux
- Décision du Maire en date du 25 janvier 2019 – acceptation du devis fourni par la société MAM, d'un montant HT de 1 060,49 € pour l'achat de matériel informatique (tablette, disques dur, ports USB, câble) pour le service communication
- Décision du Maire en date du 12 février 2019 – acceptation du devis fourni par GROUPE MONITEUR, d'un montant HT de 1 643,25 € pour la publication d'une offre d'emploi
- Décision du Maire en date du 15 février 2019 – acceptation de la convention proposée par ASTE, pour un montant TTC annuel de 11 707,20 € pour assurer la mission de médecine préventive dans la collectivité
- Décision du Maire en date du 19 février 2019 – acceptation du devis fourni par l'entreprise POINT P, d'un montant HT de 954,04 € pour 8,5 tonnes de ciment et de sable au Parc du Moustier
- Décision du Maire en date du 20 février 2019 – acceptation du devis fourni par le cabinet VERDIER pour la réalisation d'un plan de division en vue de la cession de terrains à la société Natural Grass d'un montant HT de 1 800,00 €
- Décision du Maire en date du 20 février 2019 – acceptation du devis fourni par la société PROLIANS SERVET DUCHEMIN, d'un montant HT de 780,20 €, pour l'acquisition d'une plaque de plexiglas pour fermer l'accès au souterrain dans le Parc du Moustier
- Décision du Maire en date du 20 février 2019 – acceptation du devis fourni par la société CSB, d'un montant HT de 702,74 €, pour 4 kits d'urinoir à destination de l'école maternelle
- Décision du Maire en date du 25 février 2019 – sollicitation d'une subvention de 59 194.52 €, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture, pour la rénovation du Colombier de Milly-la-Forêt, dont le montant total des travaux s'élève à 118 389,04 € HT
- Décision du Maire en date du 28 février 2019 – acceptation de la proposition tarifaire de « I.E.S. FORMATION », pour un montant TTC de 1150.00 €
- Décision du Maire en date du 28 février 2019 – acceptation de la proposition tarifaire de « I.E.S. FORMATION », pour un montant TTC de 350.00 €
- Décision du Maire en date du 28 février 2019 – acceptation de la proposition tarifaire de « CEPIM », pour un montant TTC de 890.00€
- Décision du Maire en date du 28 février 2019 – acceptation du devis fourni par la société SOUFFLET VIGNE pour l'acquisition de produits d'entretien des espaces verts de la Commune, d'un montant HT de 1 700,00 €
- Décision du Maire en date du 11 mars 2019 – acceptation du devis de la société CELLIER DU BEAUJARDIN, pour la fourniture de vin champagnisé, d'un montant HT de 2 527.50 €
- Décision du Maire en date du 13 mars 2019 – acceptation du devis de la société ETS CORNET pour la fourniture d'une fourche de tracteur, d'un montant HT de 1352 €
- Décision du Maire en date du 14 mars 2019 – acceptation du devis de la société BTP CONSULTANTS, pour la mission de contrôle technique de la construction du bâtiment modulaire à usage culturel et associatif, Boulevard Sadi-Carnot, d'un montant HT de 6500 €
- Décision du Maire en date du 15 mars 2019 – acceptation de la proposition tarifaire de « BERGER LEVRAULT », pour un montant TTC de 890.00€.

- Décision du Maire en date du 18 mars 2019 – acceptation du devis d'ISIEXPERT pour le forfait hébergement de boîtes aux lettres collaboratives et le forfait hébergement système du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2019 pour un montant HT de 1 115 euros
- Décision du Maire en date du 18 mars 2019 – accepte la proposition tarifaire de « AIGA » pour un montant TTC de 720.00€.

---

### POUVOIR

Je soussigné Madame/Monsieur....., agissant en qualité d'Adjoint au Maire/de Conseiller Municipal donne pouvoir à ..... pour voter en mes lieu et place à la séance du **Conseil Municipal du 26 mars 2019**.

Fait à Milly-la-Forêt, le.....